



États financiers

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de ses flux de trésorerie, et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Saint John (Canada)

Le 8 août 2023

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercices clos le 31 mars 2023

État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État des flux de trésorerie	3
État des gains et pertes de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 15

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec chiffres correspondants de 2022

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2023	2022
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie	53 353 \$	— \$	— \$	9 648 \$	63 001 \$	15 110 \$
Placements à court terme (note 2)	730 041	—	—	—	730 041	443 663
Comptes débiteurs						
Clients	19 369	—	—	13 003	32 372	42 269
Subventions	—	—	297 500	—	297 500	118 097
Sommes à recevoir de la province	651 224	—	419 271	—	1 070 495	662 220
Frais payés d'avance	58 974	—	—	—	58 974	54 328
Stocks	54 454	—	—	—	54 454	48 264
	1 567 415	—	716 771	22 651	2 306 837	1 383 951
Placements (note 2)	—	—	—	2 775 564	2 775 564	2 945 409
Immobilisations corporelles (note 3)	—	315 434	—	—	315 434	405 215
Collections et acquisitions	2	—	—	—	2	2
	1 567 417 \$	315 434 \$	716 771 \$	2 798 215 \$	5 397 837 \$	4 734 577 \$

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme						
Chèques émis en excédent des fonds déposés	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	16 616 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	349 755	—	1 919	—	351 674	383 578
Emprunts interfonds	1 156 141	—	(1 128 280)	(27 861)	—	—
	1 505 896	—	(1 126 361)	(27 861)	351 674	400 194
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations	61 521	—	—	—	61 521	61 521
Affectations d'origine interne	—	—	319 782	—	319 782	160 641
Affectations d'origine externe	—	—	1 523 350	—	1 523 350	851 034
Dotations	—	—	—	2 247 425	2 247 425	2 168 897
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	578 651	578 651	687 075
Immobilisations corporelles	—	315 434	—	—	315 434	405 215
	61 521	315 434	1 843 132	2 826 076	5 046 163	4 334 383

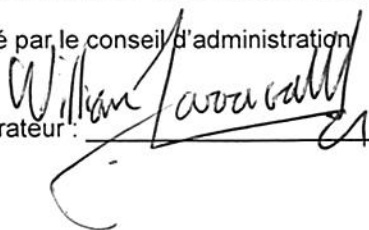
Engagements (note 6)

1 567 417 \$ 315 434 \$ 716 771 \$ 2 798 215 \$ 5 397 837 \$ 4 734 577 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur :



Administrateur :



THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2023, avec chiffres correspondants de 2022

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2023	2022
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 833 067 \$	— \$	1 258 417 \$	— \$	4 091 484 \$	3 283 395 \$
Fédérales	—	—	149 521	—	149 521	28 682
Revenus d'intérêts	31 378	—	—	85 688	117 066	90 371
Fondation Webster	—	—	—	63 639	63 639	25 292
Services du Musée (note 5)	(133 126)	—	2 334	—	(130 792)	(24 942)
Autres octrois	—	—	88 168	—	88 168	24 653
Legs et dons	—	—	67 433	13 691	81 124	94 653
	2 731 319	—	1 565 873	163 018	4 460 210	3 522 104
Charges						
Salaires et avantages sociaux	2 419 484	—	172 944	—	2 592 428	2 815 370
Matériaux, fournitures et services	438 785	—	429 244	24 499	892 528	924 039
Amortissement	—	129 105	—	—	129 105	129 521
Collections et acquisitions	27 243	—	1 351	—	28 594	68 165
Subventions	—	—	999	—	999	21 925
	2 885 512	129 105	604 538	24 499	3 643 654	3 959 020
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(154 193)	(129 105)	961 335	138 519	816 556	(436 916)
Gain à la vente de placements	—	—	—	3 648	3 648	79 762
Excédent net (insuffisance)	(154 193)	(129 105)	961 335	142 167	820 204	(357 154)
Solde de fonds, début de l'exercice	61 521 (92 672)	405 215 276 110	867 388 1 828 723	3 000 259 3 142 426	4 334 383 5 154 587	4 547 877 4 190 723
Virement interfonds	154 193	39 324	14 409	(207 926)	—	—
Gains de réévaluation nets	—	—	—	(108 424)	(108 424)	143 660
Solde de fonds, exercice clos	61 521 \$	315 434 \$	1 843 132 \$	2 826 076 \$	5 046 163 \$	4 334 383 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec chiffres correspondants de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net (insuffisance)	820 204 \$	(357 154)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	129 105	129 521
Gain à la vente de placements	(3 648)	(79 762)
	945 661	(307 395)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Clients	9 897	44 815
Subventions	(179 403)	143 749
Somme à recevoir de la province	(408 275)	39 166
Frais payés d'avance	(4 646)	2 553
Stocks	(6 190)	107
Comptes créditeurs et charges à payer	(31 904)	11 504
	325 140	(65 501)
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	352 069	997 029
Acquisition de placements	(573 378)	(609 333)
	(221 309)	387 696
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 324)	(332 386)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	64 507	(10 191)
Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds déposés), début de l'exercice	(1 506)	8 685
Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds déposés), exercice clos	63 001 \$	(1 506)\$
Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds déposés), à la fin de l'exercice – incluant les éléments suivants :		
Trésorerie	63 001 \$	15 110 \$
Chèques émis en excédent des fonds déposés	–	(16 616)
	63 001 \$	(1 506)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec chiffres correspondants de 2022

	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	687 075 \$	543 415 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables à		
Placements à long terme		
Revenu fixe	(713)	(11 600)
Instruments de capitaux propres	(111 359)	75 498
	(112 072)	63 898
Gains réalisé(e)s, reclassé(e)s dans l'état des résultats :		
Placements à long terme	3 648	79 762
Gains (pertes) de réévaluation nets	(108 424)	143 660
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	578 651 \$	687 075 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale. Le Musée est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et est donc exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds englobe les immobilisations corporelles détenues par le Musée. La province du Nouveau-Brunswick (la « province ») fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Géoparc mondial UNESCO Stonehammer – une initiative communautaire financée par le Musée du Nouveau-Brunswick. Le Stonehammer comprend une région de 2 500 kilomètres carrés dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les activités proposées au géoparc Stonehammer visent à promouvoir la conservation, la préservation, l'amélioration des connaissances et l'accès au patrimoine culturel, aux activités, aux sites et aux objets du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à notre patrimoine naturel.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affection d'origine interne – Sommes affectées par le conseil pour diverses activités, incluant les expositions, le renouvellement des galeries et les sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux – Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds à la réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs – Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections – Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Fonds de dotation affectés à la recherche

Fonds Matthew – Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie – Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique – Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les modalités et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster – Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux sont constatés lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement assuré.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements à revenu fixe sont constatés en produits au moment où ils sont réalisés.

(d) Collections et acquisitions

Les recouvrements et les acquisitions sont comptabilisés à une valeur nominale en raison des difficultés pratiques liées à la détermination d'une valeur significative pour ces actifs. Les ajouts aux recouvrements sont passés en charges durant l'année d'acquisition.

Les collections du Musée portent sur une vaste gamme de sujets dans les domaines suivants : Sciences humaines, Archives et bibliothèque de recherche et Sciences naturelles. Ces collections sont importantes pour le Nouveau-Brunswick et sont continuellement étoffées depuis la fondation de l'institution en 1842. Les collections sont regroupées en trois catégories :

- Sciences humaines : comprend des artefacts historiques et technologiques, des documents culturels et sociaux ainsi que des objets d'art (beaux-arts et arts décoratifs);
- Archives et bibliothèque de recherche : comprend des documents d'archives, des photographies et des monographies, y compris des périodiques;
- Sciences naturelles : comprend des spécimens ou des lots de spécimens, y compris des collections géologiques, paléontologiques, botaniques, mycologiques et zoologiques.

Aucun changement important n'a été apporté aux collections et aux acquisitions du Musée au cours de l'année.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisées sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, auquel moment elles sont transférées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

- Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les titres de capitaux propres sont classés au niveau 1, tandis que les obligations, les certificats de placement garantis et les fonds communs sont classés au niveau 2. Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

(f) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

(g) Apports de services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures à aider le Musée. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Des estimations sont utilisées pour, sans toutefois s'y limiter, les créances douteuses, la désuétude et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

(i) Adoption de nouvelles normes comptables :

Le 1^{er} avril 2022, le Musée a adopté le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ces nouvelles normes comptables portent sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles. Le chapitre a été adopté selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption.

Pour la mise en œuvre de cette norme, aucun ajustement aux présents états du Musée n'a été nécessaire, car celui-ci n'a pas d'obligation juridique importante liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

2. Placements

	2023	2022
Placements à court terme		
Trésorerie – portant intérêt au taux de la Banque du Canada plus 0,05 %	730 041 \$	443 663 \$
Placements à long terme		
Obligations et certificats de placement garantis	1 126 803 \$	1 155 241 \$
Titres de capitaux propres	1 639 328	1 758 166
Fonds communs	9 433	32 002
	2 775 564 \$	2 945 409 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	160 920 \$	144 235 \$	16 685 \$	18 592 \$
Équipement	1 092 243	808 815	283 428	386 256
Mobilier	68 400	53 079	15 321	367
	1 321 563 \$	1 006 129 \$	315 434 \$	405 215 \$

4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2023	2023
	Réel	Budget
Produits		
Subventions provinciales	2 833 067 \$	2 942 600 \$
Services du Musée	(133 126)	(120 978)
Revenus d'intérêts	31 378	5 000
	2 731 319	2 826 622
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 419 484	2 494 557
Activités	350 179	319 185
Commercialisation et développement	16 275	46 033
Section du conservateur et bibliothèque	83 481	80 909
Expositions et services techniques	14 142	8 227
Services aux visiteurs	1 951	8 276
Activités communautaires	—	—
	2 885 512	2 957 187
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(154 193) \$	(130 565) \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2023	2022
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	291 891 \$	107 013 \$
Cotisations des membres	458	3 474
	292 349	110 487
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	425 475	144 897
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(133 126) \$	(34 410) \$

6. Engagements

La Société loue un local en location simple. Le loyer annuel est de 136 180 \$.

Le Musée est actuellement à l'étape de la planification de la rénovation et de l'agrandissement du musée existant. Les dépenses pour la rénovation et l'agrandissement de l'installation devraient être financées par la province, les gouvernements fédéraux et une campagne de financement. Après la fin de l'exercice, le Musée a signé un contrat d'un montant de 9,1 millions de dollars et une entente de financement d'un montant de 8,4 millions de dollars relativement au projet.

7. Opérations entre apparentés

La Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick/Foundation for The New Brunswick Museum (la « Fondation ») est constituée sans capital-actions en vertu des lois du Nouveau-Brunswick et ses principales activités comprennent la gestion des projets de financement au profit du Musée. Le Musée et la Fondation ont un conseil d'administration distinct dont certains membres appartiennent aux deux conseils.

Au cours de l'année, le Musée a reçu des contributions totalisant 21 583 \$ (53 562 \$ en 2022) de la Fondation. Ces contributions sont incluses dans les revenus de legs à recevoir et de dons du fonds grevé d'affectations à hauteur de 21 250 \$ (51 000 \$ en 2022), et du fonds de dotation à hauteur de 333 \$ (2 562 \$ en 2022). Au 31 mars 2023, la Fondation devait au Musée la somme de 120 069 \$ (97 921 \$ en 2022), laquelle est incluse dans les subventions à recevoir dans le fonds grevé d'affectations.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Opérations entre apparentés (suite)

Les données de la Fondation n'ont pas été consolidées dans les états financiers du Musée. Les états financiers de la Fondation sont disponibles sur demande. Les résumés financiers de cette entité non consolidée au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date sont les suivants :

	2023	2022
Situation financière		
Total de l'actif	182 000 \$	146 000 \$
Total du passif	174 000 \$	138 000 \$
Non affecté	8 000	8 000
	182 000 \$	146 000 \$
Résultats d'exploitation		
Total – Produits	25 000 \$	63 000 \$
Total – Charges	25 000	76 000
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	– \$	(13 000)\$

En vertu de la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick, le Musée et la province, y compris ses ministères, organismes et sociétés d'État, sont considérés comme apparentés. Le Musée est financé par la province du Nouveau-Brunswick conformément aux dispositions budgétaires et il dépend économiquement de ce financement.

Durant cette période, le Musée a reçu des subventions totalisant 4 091 484 \$ (3 283 395 \$ en 2022) de la province, lesquelles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Des apports de services sont reçus de la province pour diverses charges d'exploitation non affectées. Le Musée a choisi de ne pas les comptabiliser à titre de charges. Les services rendus comprennent l'utilisation des locaux et le recours à certains services professionnels, y compris les services de paie et de ressources humaines.

Les sommes à recevoir de la province au 31 mars 2023 totalisaient 1 070 495 \$ (662 220 \$ en 2022) et sont incluses dans le poste Sommes à recevoir de la province.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que la majorité de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. Le Musée détient la somme de 110 655 \$ (216 597 \$ en 2022) en titres de capitaux propres libellés en dollars américains.

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une Politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La Politique d'investissement du Musée fut établie afin d'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la Politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constituée de 0 % à 10 % de trésorerie, de 50 % à 65 % de placements à revenu fixe et de 30 % à 50 % de titres de capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Les placements viennent à échéance à des dates variables allant de juillet 2023 à mars 2028 et portent intérêt à des taux variables allant de 1,10 % à 4,85 %.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Risques financiers (suite)

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant sa trésorerie et son fonds de roulement pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Le Musée est financé par la province du Nouveau-Brunswick et dépend économiquement de ce financement pour son fonctionnement.